

La décision de retrait du Burundi de la CPI n'est pas sans conséquences

@rib News, 16/10/2016 Le retrait du Burundi de la Cour pÃ©nale internationale et ses implications Par Professeur Pacifique Manirakiza FacultÃ© de droit/Section de Common Law UniversitÃ© d'Ottawa I. Introduction 1. En date du 6 octobre 2016, l'issue des dÃ©libÃ©rations du Conseil des ministres, les Burundais et la communautÃ© internationale apprennent, essentiellement par la voix du premier Vice-PrÃ©sident de la RÃ©publique, M. Gaston Sindimwo, que le Burundi projette se retirer du Statut de Rome instituant la Cour pÃ©nale internationale (CPI). Un projet de loi a Ã©tÃ© adoptÃ© Ã cet effet et il a par la suite Ã©tÃ© soumis au Parlement bicamÃ©ral. Dans une procÃ©dure accÃ©lÃ©rÃ©e, le projet de loi a votÃ© par l'AssemblÃ©e nationale (94 pour; 14 abstentions et 2 contre) et ensuite par le SÃ©nat Ã l'unanimitÃ© et ce mÃªme jour, le 12 octobre 2016. Lire l'intÃ©gralitÃ© de l'Analyse